



Divorcer et séparation de bien

Par **Christiane34**, le **03/03/2021** à **20:45**

Bonjour, actuellement en procédure de divorce, je suis mariée sous le régime de la communauté des biens.

Plusieurs questions :

- je dois acheter une voiture urgemment, puis je le faire sans risquer qu'il prenne une part sur l'achat ?
- pour ce qui est des épargnes, ce dernier n'épargne rien et compte seulement sur l'argent de ses parents.
Mon épargne devra t elle obligatoirement être partagée?
- il rachète la maison et donc je récupère ma part investie. Cette part sera t elle concernée dans la séparation de bien ? Lui devrais je la moitié de cette somme ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

Par **youris**, le **04/03/2021** à **10:37**

bonjour,

vous avez un avocat, vous le payez pour qu'il réponde à vos questions.

il est préférable d'attendre que le divorce soit prononcé pour acheter.

dans le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, les gains et salaires sont des biens communs.

ce que vous appelez votre épargne appartient à la communauté comme la maison et devra être partagée.

après le divorce, la maison sera en indivision (50/50) si vous vendez vos droits indivis à votre ex, c'est à vous qu'il appartient d'en fixer le prix.

salutations